PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT VGR-734

RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement VGR-734;

QUE : Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **15 février 2024**.

QUE : Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 108 rue de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Rivière, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

Donné à Grande-Rivière, ce 15ième jour de février 2024.

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière

Ville de Grande-Rivière

108, rue de l'Hôtel-de-Ville
Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0

Tél. : (418) 385-2282
Téléc. : (418) 385-2290

CERTIFICAT DE PUBLICATION

PROMULGATION RÈGLEMENT VGR-734

RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'entrée en vigueur du règlement VGR-734 en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 15 février 2024, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15ième jour de février 2024.

Sandrine Bisson-Hautcoeur

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière